

avait déjà, furent distribuées aux corps de volontaires dans les localités les plus exposées à l'attaque, c'est-à-dire généralement le long de la frontière depuis le lac Memphremagog, à l'est, jusqu'à London, à l'ouest.

Les cartouches de la carabine Spencer peuvent servir à la carabine Peabody, mais non pas réciproquement; et pour ne pas multiplier les différentes espèces de munitions, l'adjutant-général commanda un approvisionnement de cartouches Spencer pour les deux armes. La carabine Peabody, avec la cartouche Spencer, ne porte pas avec précision à plus de six cents verges, parce que, bien que du même calibre, cette cartouche n'est pas aussi longue que l'autre; mais pour combattre les bandes féniennes elle devait amplement suffire.

En outre, toute la brigade de Montréal fut armée de carabines de Westly-Richard, se chargeant par la culasse et qu'on se procura dans les arsenaux royaux.

Les corps armés de ces nouvelles carabines reçurent ordre de s'exercer deux fois la semaine, pour en bien apprendre le maniement, ce qu'elles ont fait du 20 mars au 30 juin 1867.

Mais depuis, toutes ces carabines ont été remplacées par la carabine Snider, et l'adjutant-général est heureux de faire rapport que 30,000 de ces dernières armes se trouvent actuellement entre les mains des volontaires d'Ontario et de Québec.

Durant l'année dernière toute l'infanterie volontaire a reçu un assortiment complet de havresacs, de gourdes et de courroies pour la capote remplaçant le sac ordinaire. Des magasins de réserve pour ces différents articles, ainsi que pour des bottes, des sacs et des munitions, ont été établis aux quartiers-généraux des différents districts.

Les batteries de campagne ont reçu chacune un équipement complet de canon, d'affûts, de harnais et de munitions; chacune d'elle a aussi trois canons de neuf et un obusier de vingt-quatre.

Presque tous les corps de cavalerie ont reçu des carabines à répétition de Spencer, et trente-cinq équipements complets de cheval par corps.

INSTRUCTION SPECIALE DE L'ARTILLERIE DE PLACE.

L'adjutant-général recommande respectueusement que ce corps reçoive une instruction spéciale, et qu'au moins deux obusiers de dix-huit soient mis à la disposition de chaque détachement.

Pour assurer l'efficacité de ce corps important, l'adjutant-général croit que la nomination d'un assist.-adj.-général et d'un sous assist.-adj.-général est nécessaire pour surveiller l'organisation de l'artillerie de la Puissance. Ces deux officiers devront avoir atteint le grade de lieutenant-colonel dans l'artillerie royale, et apporteront en conséquence au service du pays cette connaissance des détails de la science de l'artillerie qu'un officier de cette armée peut seul connaître.

ECOLES MILITAIRES.

Les écoles d'instruction militaire, fondées en rapport avec le service de la milice de la province du Canada, et actuellement en opération, sont au nombre de quatre, dont une dans les cités de Québec et Montréal, respectivement, dans la province de Québec; et dans les cités de Kingston et Toronto, respectivement, dans la province d'Ontario; et l'adjutant-général profite avec plaisir de l'occasion qui se présente d'exprimer sa haute satisfaction de la manière dont les devoirs des commandants et de l'état-major de ces écoles respectives ont été remplis.

La moyenne du nombre des élèves qui fréquentent les écoles d'instruction militaire continue à être à peu près égale à ce qu'elle a été depuis le commencement, quoique durant les deux dernières années on s'aperçoive d'une diminution considérable sur cette proportion dans le nombre des certificats de première classe qui sont accordés, plus particulièrement dans la province de Québec.